

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN477

AMENDEMENT

présenté par
M. Limongi

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 23 par la phrase suivante :

« Afin de soutenir l'effort de réarmement et d'accélérer la conduite des programmes, une démarche de simplification des procédures d'acquisition et de contractualisation mises en œuvre par la Direction générale de l'armement est poursuivie, visant à réduire les délais, à fluidifier les relations avec les industriels et à favoriser l'innovation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier les procédures d'acquisition et de conduite des programmes d'armement, notamment au sein de la Direction générale de l'armement.

En effet, les délais actuels apparaissent parfois insuffisamment adaptés aux exigences de réactivité imposées par le contexte stratégique.

Dès lors, il apparaît nécessaire de fluidifier ces procédures afin de mieux répondre aux besoins des forces et d'accélérer la mise à disposition des équipements.

Cette évolution permettra notamment de renforcer l'efficacité de l'action publique et de soutenir l'effort de défense.